



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Committee to Protect Journalists, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'organisation Committee to Protect Journalists soutient la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 et plus particulièrement sa section J intitulée « Les femmes et les médias ». Le Comité appuie également la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme dont le thème de l'évaluation est « La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes (conclusions concertées de la quarante-septième session) ».

Le Comité est une organisation indépendante à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir la liberté de la presse à travers le monde. Pour ce faire, il défend les droits des journalistes d'informer sans crainte de représailles. Le Comité recense chaque année des centaines d'attaques contre la presse, notamment les homicides, les agressions non mortelles, les lois restrictives, les peines d'emprisonnement, les fermetures de médias et autres menaces visant à faire taire les médias. Lorsque des violations se produisent, il mobilise un réseau de correspondants qui informent et agissent au nom des journalistes ciblés.

Le Comité estime qu'il est essentiel que les femmes participent aux médias et qu'elles y aient accès. Les femmes journalistes peuvent jouer un rôle central dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes et la violence. Malheureusement, elles font face à des difficultés particulières hors ligne et en ligne qui peuvent les dissuader de s'impliquer dans les médias.

Grâce à son suivi systématique, le Comité a constaté qu'au moins 81 femmes journalistes ont été tuées depuis 1992, soit 7 % de l'ensemble des journalistes tués dans le cadre de leur métier. La majorité d'entre elles, 58 femmes, ont été ciblées et assassinées dans l'exercice de leur profession. En 2016, selon le recensement annuel sur les journalistes en prison du Comité, 20 des 259 journalistes emprisonnés en raison de leur métier étaient des femmes.

Outre les chiffres relatifs aux assassinats ou à l'emprisonnement, les recherches du Comité indiquent que les femmes journalistes sont confrontées à d'autres difficultés. La violence sexuelle est utilisée pour faire taire les femmes journalistes. En 2011, le Comité a publié un rapport spécial intitulé « Le crime silencieux » qui décrit l'utilisation de la violence sexuelle à l'encontre des journalistes. Lesdits journalistes ont subi des violences allant de la caresse au viol en passant par la pénétration digitale. La plupart des attaques décrites dans ce rapport se classent en trois catégories : violation sexuelle ciblée de journalistes en représailles contre leur travail, agressions sexuelles de journalistes en captivité ou en détention, et violences sexuelles perpétrées par la foule contre des journalistes couvrant des événements publics.

L'étude indique également qu'après avoir été victimes d'une attaque, de nombreuses femmes journalistes gardent le silence du fait de la stigmatisation sociale et de la crainte de répercussions professionnelles : par exemple, de peur qu'on ne leur confie plus de reportage. Certaines décident d'utiliser des pseudonymes. D'autres réévaluent le type de sujets qu'elles couvrent. D'autres enfin abandonnent totalement le journalisme. Les femmes journalistes peuvent offrir des perspectives diverses concernant les informations. Cependant, les systèmes de soutien technique, juridique et psychologique peuvent accroître leur capacité à le faire. En encourageant les rédactions à discuter de ces sujets avec leurs journalistes et en mettant à disposition des formations sur la sécurité, des groupes de veille, des programmes, des réseaux et des experts répondant aux besoins et aux préoccupations des femmes journalistes,

nous pouvons améliorer les ressources disponibles aux femmes journalistes en ce qui concerne la violence sexuelle.

Par conséquent, le Comité recommande ce qui suit :

- Encourager les organes des Nations Unies et les États Membres à accorder la priorité à l'adoption de mesures visant à mieux assurer la sécurité des femmes dans les médias ;
- Encourager les organes de presse à accroître la formation, la préparation et les politiques visant à répondre aux besoins et aux préoccupations des femmes en matière de sécurité dans les médias ;
- Créer une culture de sécurité dans les organisations médiatiques qui permette aux femmes journalistes, qu'elles soient employées ou indépendantes, de discuter de ces questions et de les résoudre, et de veiller à ce que les directions et les directeurs de publication puissent répondre et fournir les ressources nécessaires.

Il est également urgent d'aborder la violence en ligne à laquelle font face les femmes journalistes. Les journalistes utilisent de plus en plus les technologies de l'information et des communications pour communiquer et diffuser des informations et interagir avec leur public. Cependant, ce passage au journalisme en ligne s'accompagne de menaces fondées sur le sexe, car il existe une continuité entre les activités en ligne et celles hors ligne. En 2016, la publication annuelle de Committee to Protect Journalists intitulée « Attaques contre la presse » avait pour thème « Sexe et la liberté de la presse dans le monde entier ». Entre autres sujets, la publication se penche sur la violence en ligne comme l'une des principales menaces pour les femmes journalistes.

La violence en ligne et les menaces numériques contre les femmes journalistes comprennent des menaces de viol, des attaques coordonnées de trollage, la vengeance pornographique, le cyberharcèlement, le chantage sexuel, les campagnes de dénigrement, la divulgation d'informations privées telles que l'adresse électronique, le numéro de téléphone et l'adresse du domicile (par exemple, le « doxxing ») ou l'envoi d'équipes du groupe d'intervention SWAT ou de militaires chez quelqu'un en raison de fausses accusations (c'est-à-dire le « swatting »). Ces faits indiquent que les menaces en ligne peuvent mener à des attaques hors ligne.

La violence en ligne peut pousser les femmes journalistes à se censurer en ligne et à volontairement faire profil bas sur Internet. Certaines journalistes suspendent, désactivent ou suppriment définitivement leurs comptes en ligne. Il est essentiel de prévenir les agressions en ligne afin de garantir le droit des femmes à la sécurité dans l'espace numérique. En créant et en appliquant des directives et des lois qui permettent de surveiller et de réprimander les activités agressives en ligne, nous pouvons veiller à ce que les femmes journalistes travaillent en toute sécurité et choisissent la visibilité plutôt que la clandestinité.

Par conséquent, le Comité recommande ce qui suit :

- Encourager les plateformes de réseaux sociaux à établir des voies de communication cohérentes en vue de documenter et de signaler les agressions en ligne des femmes journalistes et rendre compte de ces efforts de manière transparente ;
- Les organisations médiatiques, les groupes de développement et de formation des médias et l'Organisation des Nations Unies doivent fournir des ressources suffisantes et adéquates en vue de soutenir la sécurité des femmes journalistes ;

- Recueillir, partager et reconnaître les bonnes pratiques pour contrer le harcèlement en ligne et l'intimidation des femmes journalistes sur les plateformes de médias et de technologies de l'information et des communications.

En tant qu'organisation qui milite en faveur de la liberté de la presse dans le monde, Committee to Protect Journalists prie instamment les organes des Nations Unies et les États Membres à tenir compte de l'incapacité des femmes journalistes à accéder aux médias et à y participer. La violence sexuelle et la violence en ligne contre les femmes dans les médias sont des attaques directes contre la liberté d'expression et la liberté de la presse. Grâce à des politiques, des lois, des programmes, des stratégies et à des instruments de réglementation, nous pouvons créer des initiatives solides qui tiennent compte de la sécurité et des préoccupations des femmes dans les médias. En retour, nous pourrions accroître la participation en toute sécurité des femmes aux médias et leur accès à ces médias.
